



# Concours des Maisons fleuries 2024

## Bulletin d'inscription

Mr/Mme: ..... Adresse mail: .....

Adresse: .....

Numéro de téléphone: .....

souhaite participer au concours communal des Maisons fleuries.

Je ne souhaite pas que mes données personnelles soient utilisées pour l'envoi d'informations de la part de la mairie de Saint-Saulve.

## Catégories

Cocher la catégorie dans laquelle vous souhaitez vous inscrire\*

- Jardin
- Jardinet
- Façade
- Cour fleurie
- Balcon
- Commerce

\* La catégorie choisie pourra être modifiée par le jury.

Conformément aux critères arrêtés par le Département, le jury prendra en compte tout ce que vous mettez en place pour agir en faveur du développement durable. Pour cela, merci de répondre au petit questionnaire ci-dessous concernant les actions que vous menez ou les installations présentes chez vous (qui ne sont pas forcément visibles de la rue):

- Fleurissement des trottoirs ou massifs mellifères
- Mise en place d'un composteur
- Mise en place d'un/d'hôtels à insectes
- Installation d'un récupérateur d'eau de pluie
- Gestion de la tonte raisonnée
- Non-usage de produits phytosanitaires (pesticides)
- Mise en place de nichoirs pour oiseaux ou autres espèces comme les hérissons (tas de bois ou ancien mur)
- Mise en place de haies plurispécifiques
- Recours au paillage végétal (copeaux de bois, écorces)
- Présence de poules

Il est bien évident que pour certaines catégories, tout ne peut pas être coché.



Bulletin à compléter et à déposer  
au service Fêtes et Cérémonies de la mairie  
ou à retourner par mail  
à [mothy.s@ville-saint-saulve.fr](mailto:mothy.s@ville-saint-saulve.fr)  
au plus tard le vendredi 31 mai 2024.

